

## ARRETE

### Permission de voirie et alternat de circulation Travaux de terrassement – Quai du Berry

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu les demandes présentées (demandes d'occupation de voirie pour travaux et demande d'arrêté de police de circulation) par M. Yannick EVRA afin d'effectuer des travaux de terrassement, au 25, Quai du Berry, avec empiètement des engins de chantier, sur la chaussée.

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 83/22

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** M. Yannick EVRA est autorisé à entreprendre des travaux de terrassement, au 25, Quai du Berry et devra remettre en état, à l'identique, le bas-côté, la chaussée et le trottoir à l'issue de ces derniers. Il devra également prendre les dispositions nécessaires pour ne porter aucun dommage aux ouvrages existants.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu du 27 Octobre au 1<sup>er</sup> Novembre 2022 :

- les piétons seront invités à emprunter le trottoir opposé, si nécessaire,
- la circulation sera alternée, par feux tricolores, pendant la durée de l'intervention, au niveau du chantier,
- le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits aux abords du chantier.

Des panneaux réglementaires de signalisation visibles de jour comme de nuit seront installés, par le demandeur, au niveau du chantier et sur cette voie.

**ARTICLE 3 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- à M. Yannick EVRA, responsable des travaux.

*Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 21 octobre 2022*

Le Maire,  
Denis GERVAIS

